

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 29
 présents par procuration 3
 absent excusé 0
 absent 1

OBJET

Demande de subvention au
 Conseil Régional d'Ile de France
 au titre de la construction d'une
 médiathèque.

Le 5 mars 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 février 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Naudet, Studzinska, Mme Cogné, M. Morot-Sir, Mmes Baas, Bérôt, Thierry, M. Desrivières

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Fayol Da Cunha à M. Verna, Mme Dulas à M. About, Mme Guilloux à M. Naudet,

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : M. Hocini

SECRETARE : M. About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200305-DEL2020030506-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du développement de notre politique culturelle, le futur Espace Culturel, dont les travaux de construction débiteront au second trimestre 2020, intégrera une médiathèque de 1 013 m².

Cet équipement de Lecture Publique, ambitieux et novateur, sera dirigé par son propre personnel. La répartition de ses espaces et leur fonctionnalité ont fait l'objet d'une étude concertée avec le réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée .

La médiathèque comprendra ainsi :

- un hall d'une surface de 339m²,
- l'accueil d'une surface de 24m²,
- un bureau d'équipe pour une surface de 50m²
- un bureau responsable de 21m²,
- un espace médiathèque et multimédia de 293m²,
- un espace silence de 46m²,
- une salle multimédia et zone de réalité virtuelle de 51m²
- une salle plurifonctionnelle pour une surface de 103m²
- un espace cafétéria (avec le bar et sa réserve) d'une surface de 86m² .

Après l'actualisation des surfaces et des coûts par le cabinet d'architectes, il s'avère que la Ville peut solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre de sa politique de soutien aux collectivités pour la construction de médiathèques et de lieux de vie littéraire :

- au titre de la construction de la médiathèque
- au titre des honoraires dédiés à la construction de la médiathèque
- au titre de certains espaces partagés

Les travaux nécessaires à la réalisation de cette médiathèque représentent un coût de 2 483 097 € HT (hors VRD, honoraires, imprévus et actualisation) pour lequel la Ville sollicite auprès du Conseil Régional d'Ile de France, une subvention au taux maximum de 30% soit 744 929 €.

A cela s'ajoutent les honoraires dédiés à la construction de la médiathèque, estimés à 318 419 € HT, qui peuvent être subventionnés à hauteur maximum de 15%, soit 47 763 €.

Les espaces partagés du rez-de-chaussée (coursives, sanitaires et vestiaires) représentent un coût de 519 115 € HT. La surface détaillée ci-dessus de la médiathèque représente 29.5% de la surface totale de l'Espace Culturel. Ainsi, les coûts liés à la construction de ces espaces partagés représentent un montant de 153 139 € HT, au prorata de la surface dédiée à la médiathèque. La Ville sollicite auprès du Conseil Régional d'Ile de France, une subvention au taux maximum de 30% de ces espaces partagés, soit 45 941€.

Au total, la Ville peut solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France une subvention complémentaire d'un montant de 838 633 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 838 633 € au titre de la construction de la médiathèque.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission de la Culture et de l'Animation du 26 février 2020,

VU l'avis de la Commission des Finances du 27 février 2020,

SUR le rapport de Mme Lardaud,

APRES en avoir délibéré,

Al'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander au Conseil Régional d'Ile de France, au titre de sa politique d'aide aux collectivités pour les travaux de construction d'une médiathèque et de lieux de vie littéraire, une subvention de 838 633 €.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

LUC STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : / 9 MARS 2020

Affiché et/ou notifié le : / 9 MARS 2020

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le / 9 MARS 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.